

## Burundi/Elections : Rwasas annonce un plan pour lâ€™empêcher d’être en compétition

RFI, 10/12/2024 Burundi : retour sur 14 années d’embuches électorales pour l’opposant historique Agathon Rwasas. Le président burundais Évariste Ndayishimiye a annoncé la tenue des législatives le 5 juin 2025 dans un décret du 7 décembre 2024 par les proches de l’opposant historique Agathon Rwasas, qui le jugent « taillé sur mesure » pour l’exclusion. Un Agathon Rwasas qui, depuis 14 ans, a été écarté deux fois de la tête de la principale formation politique d’opposition du moment. Explications.

convoque les Burundais en âge de voter, notamment aux législatives prévues le 5 juin prochain. Un texte qui a tout de suite suscité la polémique, l’opposant historique Agathon Rwasas et ses proches, dénonçant « une loi taillée sur mesure pour l’exclusion de la compétition ». Ils accusent le parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie « Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), et son gouvernement, restés silencieux jusqu’ici sur ce sujet, d’avoir orchestré un plan pour l’empêcher d’être en compétition, par peur de perdre les élections. Ces deux formations politiques issues d’ex-mouvements rebelles hutus, en concurrence souvent violente depuis l’époque de la guerre civile au Burundi (1993-2005), entretiennent en effet des relations tumultueuses depuis de nombreuses années. Agathon Rwasas a été évincé une première fois en 2010 de la tête des Forces nationales de libération (FNL), son parti de l’époque. Il est alors remplacé par un proche du parti au pouvoir, sous la supervision du ministre de l’Intérieur de l’époque, Edouard Nduwimana. Mais Agathon Rwasas crée quelques mois des élections générales de 2015 une indépendance, qui sort deuxième d’un scrutin contesté pour ses nombreuses irrégularités. En 2018, une nouvelle loi fondamentale qui circonscrit les candidatures indépendantes. Le parti CNDD-FDD au pouvoir profite ensuite du référendum constitutionnel de 2018 pour mettre en place « son piège », selon des proches de Rwasas : la nouvelle loi fondamentale du Burundi interdit désormais toute coalition d’indépendants. Elle interdit également aux cadres missionnaires ou exclus d’un parti de se présenter aux législatives comme indépendants avant un délai de deux ans. Agathon Rwasas ne se décourage toutefois pas : il crée un nouveau parti, le Congrès national pour la liberté (CNL) qui arrive deuxième aux législatives tris d’élections de 2020. Mais, rebelle : l’ancien chef rebelle est écarté encore une fois de la tête de sa nouvelle formation, en mars 2024, à 14 mois des législatives de 2025. Sans parti politique, ne remplissant pas les conditions exigées pour être candidat indépendant, le principal opposant burundais et ses lieutenants ne pourront pas se présenter aux législatives de juin prochain, se rejoignent leurs ennemis. Mais tout n’est pas perdu assure un proche de Rwasas, sans vouloir entrer dans les détails.